

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom ..... Nom .....  
Prénom ..... Prénom .....  
Adresse rue ..... No. ....  
Numéro Postal ..... Lieu .....  
Téléphone ..... Fax ..... adresse e-mail .....

**L'ASSURANCE-ANNULATION EST OBLIGATOIRE !**

- je possède une assurance-annulation auprès de: ..... signature .....
- je désire conclure une assurance-annulation et assistance valable 1 an pour 1 personne CHF 83
- je désire conclure une assurance-annulation et assistance valable 1 an pour personnes vivant en ménage commun CHF 141

VEUILLEZ REMPLIR LE BULLETIN D'INSCRIPTION ET L'ENVOYER PAR COURRIER OU PAR FAX À L'ADRESSE FIGURANT EN BAS DE PAGE! MERCI

### PRAGUE

dates de voyage: 19.04. - 24.04.2010

chambre double par personne CHF CHF 2'150  chambre individuelle CHF 2'500

### TOSCANE

dates de voyage: 03.05. - 08.05.2010  27.09. - 02.10.2010

chambre double par personne CHF CHF 1'950  chambre individuelle CHF 2'300

### AUDE - PAYS CATHARE

dates de voyage: 14.06. - 19.06.2010  21.06. - 26.06.2010  04.10. - 09.10.2010

chambre double par personne CHF 1'990  chambre individuelle CHF 2'290

### LES TRÉSORS HISTORIQUES DE LA SUISSE ITALIENNE voyage sur les traces de Léonard de Vinci

dates de voyage: 07.06. - 11.06.2010

chambre double par personne CHF 1'895  chambre individuelle CHF 2'095

### TRAINS AUTRICHIENS EN BALADES voyage sur les traces de Léonard de Vinci

dates de voyage: 04.07 - 10.07.2010

chambre double p.p. avec abonnement général ou 1/2 tarif CHF 2'500

chambre individuelle avec abonnement général ou 1/2 tarif CHF 2'850

chambre double p.p. sans abonnement CHF 2'550  chambre individuelle sans abonnement CHF 2'900

### TRAINS SUISSES EN BALADES

dates de voyage: 11.07. bis 16.07.2010

**TARIF A** avec abonnement général chambre double par pers. CHF 1'900  chambre individ. CHF 2'200

**TARIF B** avec abonnement 1/2-tarif chambre double par pers. CHF 2'050  chambre individ. CHF 2'350

**TARIF C** domicilié à l'étranger sans abonnement 1/2 -tarif (abonnement 1/2 -tarif pour 1 mois compris)  
chambre double par pers. CHF 2'150  chambre individ. CHF 2'450

**TARIF D** domicilié en Suisse sans abonnement 1/2 -tarif (abonnement 1/2 -tarif pour 12 mois compris)  
chambre double par pers. CHF 2'200  chambre individ. CHF 2'500

### ALPES - MÉDITERRANÉE EXPRESS

dates de voyage: 12.09. - 18.09.2010

chambre double par personne CHF 2'450  chambre individuelle CHF 2'800

## CONDITIONS GENERALES DE CONTRAT

### 01. CONCLUSION D'UN CONTRAT

Le contrat avec Historia Swiss (HS) est conclu dès que vous êtes en possession de la confirmation-facture.

### 02. INSCRIPTIONS PROVISOIRES

Par expérience, il est recommandé de réserver longtemps à l'avance. Les inscriptions se traitent par ordre chronologique.

### 03. CONDITIONS DE PAIEMENT

#### 03.01. Les prix

Tous nos prix s'entendent en francs suisses et par personne. Les prestations comprises dans nos prix sont spécifiées dans nos programmes et font foi. Les Hôtels mentionnés dans le programme peuvent être sujets à changement. En ce cas, les hôtels remplaçants seront de catégorie égale. Le calcul des prix repose sur les données du moment et peut varier selon des critères extérieurs pouvant intervenir ultérieurement, soit changements tarifaires des compagnies aériennes ou des prestations terrestres. Dans un tel cas, HS se réserve le droit d'adapter les prix. Vous en serez aussitôt informés et si l'augmentation devait dépasser 10%, vous pourrez résilier sans frais et les montants versés seront intégralement remboursés.

#### 03.02. Frais de réservation

Lors de réservations d'hôtel sans autres prestations terrestres ou lors de réservations terrestres sans vol, HS percevra des frais de réservation et de traitement de CHF 60 par dossier.

#### 03.03 Echéances de paiement

Lors de la réception de la confirmation-facture, un acompte de CHF 700 par personne doit être versé immédiatement, le solde 1 mois avant la date de départ.

Conditions et réductions spéciales se traitent de cas en cas et doivent apparaître séparément.

### 4. CONDITIONS D'ANNULATION

#### 04.01. Acomptes, frais de dossier

Si des annulations, voire modifications interviennent avant l'entrée en vigueur des délais d'annulation (60 jours avant la date de départ), les acomptes versés sont après déduction d'une taxe de CHF 60 par personne, maximum CHF 120 par personne, entièrement remboursés.

#### 04.02 Frais d'une annulation






L'assurance frais d'annulation est obligatoire. Si vous annulez votre voyage moins de 60 jours avant la date de départ pour un motif que l'assurance-annulation ne couvre pas, nous devons vous facturer, outre la taxe d'établissement du dossier, une indemnité calculée en % sur le prix forfaitaire comme suit:

60 - 15 jours avant le départ	30%
14 - 08 jours avant le départ	50%
07 - 01 jours avant le départ	90%
00 - 00 jour du départ	100%



### 5. FOR JURIDIQUE

Les relations entre vous et HS sont exclusivement régis par le droit suisse. Le for juridique est à Locarno, en Suisse.

## NOS PRESTATIONS COMPRISES DANS L'ARRANGEMENT FORFAITAIRE

 <b>Les transports</b>	En avion, en classe économique, en autocar moderne et climatisé, en train et bateau 2 <sup>ème</sup> classe. Parfois une classe supérieure peut être utilisée. En ce cas, le programme fait foi.
 <b>Logement</b>	Hôtels trois*** ou quatre**** étoiles. Pour certaines destinations, nous utilisons des hôtels homologués. Des changements d'hôtels peuvent avoir lieu en cours de route. La catégorie sera respectée.
 <b>Les repas</b>	En général pension complète (3 repas, petit-déjeuner, déjeuner et dîner), parfois demi-pension (2 repas, petit-déjeuner, déjeuner ou dîner)
 <b>Les guides et accompagnants</b>	Tous les guides sont des spécialistes en histoire et font partie du « Forum des historiens » Historia Swiss. Dans certains cas, nous utilisons des guides-historiens locaux parlant français.
 <b>Les taxes d'entrée et les taxes aéroportuaires</b>	Toutes les taxes sont comprises. Dans certains cas, les taxes d'aéroport sont perçues comptant.

## NOS PRESTATIONS NON COMPRISES DANS L'ARRANGEMENT FORFAITAIRE

 <b>Les boissons</b>	Les boissons ne sont pas comprises.
 <b>L'assurance frais d'annulation</b>	Elle est pourtant obligatoire. Si une assurance existe déjà ou si la personne désire conclure avec une assurance de son choix, cela est possible. Il suffit alors de nous communiquer le nom de l'assurance. Nous vous proposons l'assurance Mobilière. Pour ce faire, veuillez remplir les cases adéquates dans le bulletin d'inscription.